

Note de service

Destinataire : Employés et gestionnaires du CHSLD François-Séguenot et CLSC de l'Est

Expéditeur : Service du stationnement

Date : 20 mai 2025

Objet : Réglementation municipale - Stationnement du Parc Clémentine-de-la-Rousselière

Bonjour,

Nous souhaitons vous informer que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a reçu plusieurs plaintes de citoyens concernant l'utilisation du stationnement du Parc Clémentine situé à côté du CHSLD François-Séguenot et du CLSC de l'Est.

Il a été porté à notre attention que des employés utilisent régulièrement ce stationnement pour de longues périodes ce qui a pour effet de réduire l'accès pour les usagers du parc. Or, nous tenons à rappeler que ce stationnement est réservé aux citoyens qui fréquentent le parc et est soumis à une durée maximale de 2 heures de stationnement.

Ainsi, à compter de la fin mai, l'Agence de mobilité durable de Montréal procédera à une vigilance accrue dans ce secteur afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur. Des constats d'infraction pourraient être émis en cas de non-respect.

Merci de votre collaboration

